Monde De Réflexions

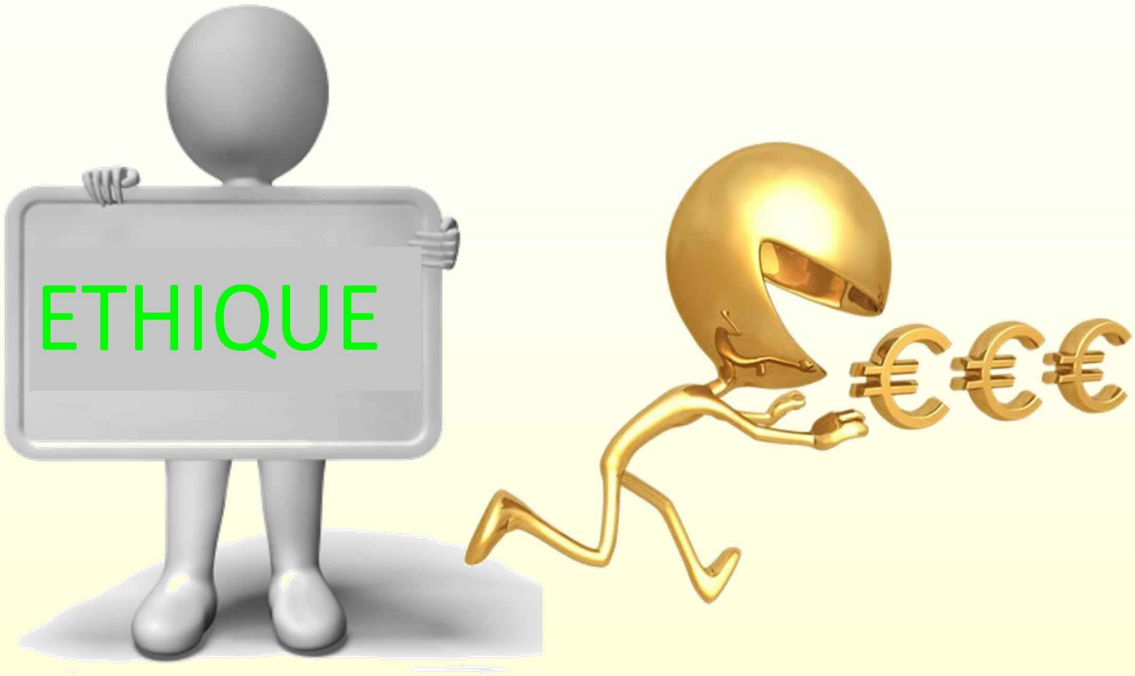

Ethique et Argent,

Histoires compatibles ?

sommaire

Page3 : Edito

Pages 4 : Nos dossiers :

-Cannabis et argent (p 4)

Une affaire d'état ?

-Argent et santé (p 9)

Un cocktail dangereux

-Sport, argent (p 16)

Jusqu'où ira la dérive ?

-Les impôts : La bête noire des français (p 20)

Mais finalement qu'est ce que c'est ?

Page 23 : En avant goût de notre prochain Numéro sur la bioéthique :

« Bébé médicament, miracle thérapeutique ou aberration de la nature ? »

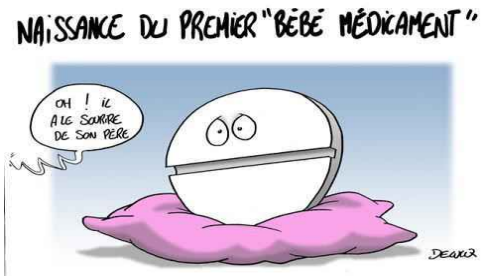

Edito

Chaque jour, l'actualité, parle de dérive ayant pour but la recherche de plus gros bénéfices, comme récemment avec la viande de cheval qui remplaçait de la viande bovine. Cette tromperie remet en doute la confiance qu'a le client envers l'industriel.

Les jeunes, pour diverses raisons (volonté d'indépendance, achat de produits, financement de leurs études), sont de plus en plus nombreux à recourir aux travaux saisonniers durant leurs vacances. Ils entrent ainsi pleinement dans la société de consommation actuelle.

Cette société de consommation permet à de nombreux acteurs d'engranger de grandes quantités d'argent. Cet argent peut ensuite être utilisé de nombreuses façons.

L'argent semble gouverner le monde. La mise en danger du consommateur ne semble pas être un problème pour certains industriels. Les activités humaines de demain prendront t-elle mieux en compte l'aspect éthique à la place du profit?

Cannabis et Argent : Une affaire d'Etat ?

« Beuh », « Bedo », « Joint », « Pétard », « Shit », … voilà quelques-uns des sobriquets que l'on donne à l'herbe de cannabis prête à fumer. Quel que soit le nom qu'on lui donne, cela revient à la même chose : de la feuille de cannabis séchée et roulée dans une feuille de papier à cigarettes. Nous nous sommes intéressés à ce sujet car nous savons que près de 50 % des jeunes de 17 ans ont déjà essayé au moins une fois de fumer ces cigarettes. C'est une question préoccupante pour notre génération car le nombre ne fait qu'augmenter. Récemment, Vincent Peillon et Cécile Duflot, respectivement ministre de l'éducation nationale et du Logement, ont relancé le débat de la dépénalisation du cannabis. Ce sujet a suscité un tollé à droite et a mis la majorité dans l'embarras. Ce sujet n'étant pas facile à aborder tant dans les discussions qu'en politique, nous avons donc choisi de travailler notre article sur la question de la dépénalisation du cannabis avec un éclairage économique. Quels pourraient être les avantages et les inconvénients d'une dépénalisation voir d'une légalisation du cannabis ?
Tout d'abord nous observerons les arguments politiques, médicaux et éthiques défavorables à la dépénalisation. Ensuite, nous analyserons les arguments en faveur de la dépénalisation voir de la légalisation du cannabis sous les angles économique, sanitaire et éthique de la question.

La lutte dans la politique : Ces dernières années, le nombre de consommateurs de cannabis a augmenté. Cette augmentation est significative chez les jeunes de 18-24 ans. C'est une défaite du gouvernement Sarkozy qui se voulait « tout répressif ». Il était même prêt à déployer des moyens très importants dans les quartiers les plus touchés par cette consommation de stupéfiants en punissant les consommateurs de cannabis, ce qui n'est pas le cas actuellement, on ne punit que les trafiquants !

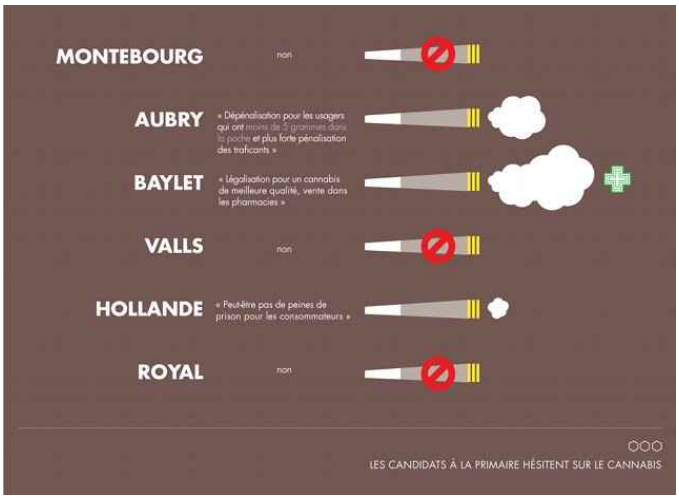

Cette lutte contre la consommation de cannabis est justifiée par ses effets négatifs sur la santé. En effet celui-ci cause des dégâts aux niveaux cérébral et social.

La population française est très divisée sur la question du cannabis. Cette divergence se reflète au niveau politique : les partis sont très divisés sur la question. Comme la majorité des partis de droite, l'UMP est contre la légalisation du cannabis mais comprend la nécessité du débat, ce qui n'est pas le cas du FN qui annonce en parlant de la dépénalisation du cannabis : « Là où ça a été fait, ça a été dramatique ». Le FN est donc clairement contre la légalisation et/ou la dépénalisation du cannabis. De plus, au centre, les leaders du MODEM sont également contre la légalisation et la dépénalisation du cannabis car il augmenterait une fois de plus la consommation qui est déjà élevée ! Enfin, on peut remarquer un parti de gauche qui n'est pas à 100% favorable à la légalisation et dépénalisation du cannabis contrairement aux autres partis de gauche. En effet, le Front de Gauche a un avis mitigé sur le sujet. Il prône à la fois les bienfaits du cannabis en disant qu'il faudrait l'autoriser dans certains cas comme le mal-être au travail ou encore les gens malheureux… Cependant, selon eux, il faut tout de même continuer la traque contre les producteurs de cannabis mais arrêter celle contre les consommateurs qui sont disproportionné !

Ainsi, les partis politique Français ont des avis assez divergents sur la légalisation et dépénalisation du cannabis même si on peut constater pour les partis de droite , qu'ils sont tous à différentes échelles contre, ce qui n'est pas le cas des partis de gauche qui sont plutôt favorables même si on peut observer chez le Front de Gauche, une limitation de cette dépénalisation et légalisation.

Le cannabis face à la santé des Français : qu'en est-il ?

La France compterait près de 4 millions de consommateurs de cannabis, dont 1.2 millions réguliers. Ces chiffres représentent des dangers importants pour l'individu ainsi que pour la France. En effet, le cannabis est souvent cause d'échec scolaire chez les jeunes. Ce dernier entraine alors un arrêt des études à 16 ans. Ne trouvant aucun travail, ils choisissent une voie illégale mais facile pour eux : la culture et vente de cannabis. C'est une source de revenu importante mais illégale. L'échec scolaire entraine donc un échec social car ces personnes voient alors que la loi n'a plus d'importance, que l'argent est facile à obtenir, et quand l'on voit des jeunes de banlieues rouler en grosses cylindrées, on se pose la question de la justice sociale du système. Une étude longue de 40 ans a montré le lien entre consommation de cannabis et détérioration des capacités mentales. A 38 ans, les consommateurs de cannabis ont perdu jusqu'à 8 points de QI (par rapport à l'âge de 13ans). Le cannabis perturbe le cerveau. Lorsqu'on fume du haschich, sa substance psycho active, le THC, se disperse dans les organes très riches en lipides comme le cerveau. Or, à l'adolescence, sa maturation n'est pas terminée. De nombreux troubles cérébraux peuvent alors apparaître comme une mémoire opérationnelle altérée, troubles anxieux, voire dépressifs, schizophrénie, comportement brutal, temps de réaction en augmentation, troubles du sommeil, maladies mentales…

De plus, des effets secondaires apparaissent. Prenons l'exemple de l'ecstasy, pendant la période de « descente », le sujet est marqué par un abattement profond voire un véritable syndrome

dépressif. La destruction des neurones est supposée.

Enfin, un véritable problème de dépendance est à constater. Plus jeune est le consommateur, plus il est difficile d'arrêter. Une véritable obsession est créée par les drogues comme le cannabis. Outre pour l'individu, fumer du cannabis c'est prendre un risque majeur pour la santé publique.

L'addiction cause 15 à 22% des accidents du travail. Triste record européen selon l'Observatoire français des drogues et des toxicomanies. Ces addictions sont responsables d'un déboursement de 7 millions d'euros de la part de l'Etat tandis que 707.97 millions € sont utilisés pour les dépenses de la santé et 179.70 millions d'euros engagés dans les décès prématurés.

Ainsi, il est peut-être temps de faire réfléchir les français, fumer du cannabis vaut-il la peine de détruire son corps et son porte-monnaie ?

Face aux Français, la dépénalisation du cannabis, un sujet qui fait débat !

En effet le cannabis est devenu un tel phénomène de société que sa dépénalisation fait régulièrement débat en France. Deux questions peuvent alors se poser : Les français sont-ils favorables à la dépénalisation du cannabis, c'est à dire à la suppression des sanctions pénales existantes envers le consommateur ? Ou bien les français sont-ils favorables à la légalisation, c'est à dire à l'autorisation de la culture et du commerce de cannabis ?

D'après une enquête menée en mars 2012, on observe que 6 français sur 10 y sont opposés. Ce chiffre révèle des profils sociologiques précis. Tout d'abord, les opinions politiques entrent en jeu. A droite, 83% de la population est contre tandis qu'à gauche il y a seulement 56%. Cette majorité de « non » montre que le cannabis est un tabou dans les mœurs des français. C'est contre les valeurs morales et l'éthique de la France. « Fumer c'est pour les baba-cool » : ce préjugé fait entrer le cannabis dans des substances utilisées par les anarchistes qui se veulent en désaccord avec l'opinion française.

De plus, l'âge de la population est un facteur significatif. Les personnes âgées sont hostiles à une diminution des sanctions (70%). Sans surprise, ce

sont les 18-24 ans les plus favorables. Les parents de ces enfants sont majoritairement opposés. Le fait de leur statut parental incite les jeunes à vouloir braver l'interdit. Pour eux, banaliser le cannabis c'est repousser les barrières de l'interdit vers des drogues beaucoup plus dures.
Le témoignage exclusif de l'adjudant chef Bernard Mars (voir photo ci-contre) de la BPDJ (brigade de prévention contre la délinquance juvénile) nous a amené à réfléchir sur certains points. Devrait-on banaliser sous prétexte que de plus en plus de personnes fument ? C'est absurde, à ce moment-là, pourquoi imposer des limitations de vitesse ? On peut aussi se demander si c'est vraiment un besoin essentiel de la population. Pourquoi consommer ? De nombreux antécédents psychologiques ont conduit les fumeurs de cannabis à commencer. Ils se sentent mal dans leur peau, rejetés… Ils ont fumé comme d'autres pour oublier. Fumer, c'est une forme d'addiction comme l'alcoolisme. Actuellement, la dose d'alcool autorisée au volant est descendue à 0,3g/l dans le sang. Ne serait-ce pas contradictoire de dire au consommateur : « Ne boit pas mais fume plutôt un pet' » ? Enfin, la société actuelle avec ses excès et ses problèmes engagerait-elle les français à être raisonnables face aux « drogues légères » ?
De nombreuses campagnes de préventions et des associations existent pour lutter contre le problème qu'est la dépendance. Une émission sur France Culture montrait Sidi, un jeune homme qui fut emprisonné pour trafic de stupéfiants. Il essaye désormais de se réinsérer dans la vie active mais c'est extrêmement difficile. Il a toujours été tenté par la facilité qu'offre le trafic de drogues. Pourquoi suivre le droit chemin alors que l'illégalité lui tend les bras ? Aujourd'hui, il regrette amèrement ces précédentes erreurs qui le placent dans une situation complexe.

Ainsi, la question sur la légalisation du cannabis est à traiter avec beaucoup de recul et de réflexion mais les français ne sont peut-être pas prêts à être responsables face à cette menace.

L'argent dans la dépénalisation :

La question de la dépénalisation en France est avant tout chose une question financière. En effet depuis la crise des subprimes en 2007, l'état cherche comment réduire ses dépenses. Ainsi selon l'économiste Pierre Kopp, une légalisation du cannabis permettrait à l'état d'encaisser environ 1 milliard d'euros par an. Cette somme considérable s'explique par les économies effectuées sur les dépenses judiciaires, la détention, l'activité policière...

Le groupe français Matmatah avec sa chanson "L'apologie" rappelle que le cannabis peut être

comparé avec l'alcool par ses effets, ses conséquences. Il met en évidence l'argent récolté par la légalisation de cette économie souterraine : " C'est encore cette fois par l'argent que le bat blesse, si au moins le haschisch pouvait emplir les caisses". On peut également étudier la chanson du groupe Tryo "La main verte". En effet elle montre comment la dépénalisation pourrait être bénéfique pour la finance publique : " j'ai compris en fumant que fumer c'est de l'argent" ou encore une citation répondant très bien au problème actuel français "boucher le trou de la sécu en fumant mon tarpé".
Tous ces arguments permettent de justifier la principale raison d'une dépénalisation et peuvent également appuyer sur le fait que les bénéfices peuvent être en partie redistribués notamment dans

les secteurs de la santé, de la prévention ou de la recherche.

Le cannabis, nouvelle thérapie ?

Malgré tout ce que l'on reproche au cannabis, il a quand même quelques vertus pour la santé du consommateur et notamment thérapeutique. Le sens le plus courant et qu'il est déjà utilisé aux Etats-Unis où dans certains Etats fédéraux il est utilisé comme produit comme antidouleur. En France, les gens sont majoritairement pour l'usage médical. Ces effets sont plus puissants que ceux du paracétamol ou de l'aspirine et est comme la morphine un psychotrope. Il provoque une dépendance moindre que la morphine et il a moins d'effets secondaires. Il permettra donc d'apaiser et de soulager des grands malades. Des études ont montré qu'il permet de lutter contre certaines tumeurs cérébrales. Il ne constituera pas un traitement en lui même mais viendrait en complément des traitements classiques tels que la chimiothérapie ou la radiothérapie. Ensuite, des tests ont montré qu'il permet de soigner les glaucomes en réduisant la pression à l'intérieur de l'œil. De plus, il permet de stimuler les neurones producteurs de dopamine. Il atténue donc l'anxiété et peut pour cela être utilisé sur les malades atteints de maladies graves. Cet effet de détente va aussi être essayé dans le traitement de l'anorexie. Le cannabis a enfin un effet anticonvulsif qui permet de limiter les spasmes musculaires provoqués par la sclérose en plaque. Des particuliers l'utilisent déjà pour calmer leurs crises d'épilepsie. Alors devant tous ces bons effets, comment ne pas être tenté ?

Qu'en pense la population ?

La majorité de celle-ci est pour l'usage strictement médical. Il existe une part non négligeable de la société qui est contre toute forme de progrès en la matière. Ceux qui, au contraire, sont favorables à une légalisation totale, sont souvent des comités de consommateurs.

Il existe en France, depuis 2009, des « cannabis social clubs » qui font pousser et fument leurs plants. Ce sont de petits groupes de personnes qui fument cher eux. Beaucoup le font pour le plaisir mais aussi dans une logique écologique et médicale. Ils préfèrent fumer quelque chose qu'ils cultivent eux-mêmes afin d'être sûrs de la qualité du produit. Et cela leur revient moins cher (environ 24 centimes/grammes contre 15€ au marché noir). Ces associations n'ont pas un objectif lucratif mais de partage. Elles ont aussi un but médical : soulager les malades dont les traitements ne sont pas assez efficaces. C'est ainsi l'argument de beaucoup de personnes : faire une légalisation contrôlée pour les malades. Le cannabis est un psychotrope, comme la morphine. Si l'une est utilisée, pourquoi pas l'autre ? Dans le monde entier, de plus en plus de pays autorisent cette utilisation (Canada, Australie, 20 Etats des USA dont la Californie...).

La France qui est « le pays des Droits de l'Homme » devrait rattraper ce retard. C'est ce que prône le groupe « Matmatah » dans sa chanson « l'apologie ». En concédant bien le fait de problèmes intellectuels que cela peut causer, il insiste bien sur le fait que cette légalisation n'est qu'une question d'argent en faisant le parallèle avec l'alcool ou le tabac alors qu'ils ont des effets tout aussi dévastateurs. Si le cannabis était taxé, l'Etat serait beaucoup plus conciliant.

Les groupes Raggasonic et Tryo se sont aussi prononcés disant que ce n'est pas une drogue dure, qu'elle est déjà légalisée dans d'autres pays et que le nombre de consommateurs prouve l'inutilité de l'interdiction. L'argent serait donc le seul frein de l'Etat et le cannabis devient un sujet de société même dans la culture musicale. L'Etat et la société française en général se cache derrière des principes et des valeurs hypocrites qui empêchent d'avoir un vrai débat de société.

Nous avons donc essayé de recenser les différents arguments en faveur ou en défaveur d'une dépénalisation ou d'une légalisation du cannabis. En étudiant notre sujet, nous nous sommes rendu compte que, actuellement, nous n'avons pas tous les éléments en main pour pouvoir répondre correctement et sereinement à la question. Mais nous sommes sûrs d'une chose, c'est que la société a évolué et que la loi doit suivre !

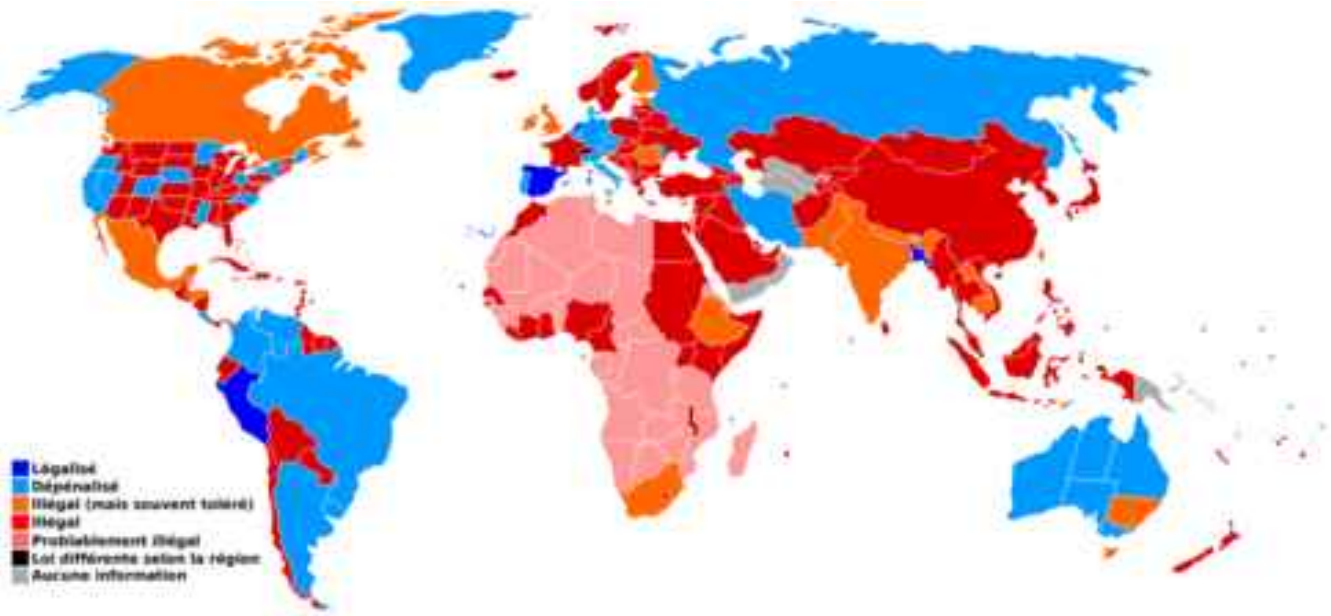

Notre avis :

Dépénaliser le cannabis, est-ce vraiment un besoin de la société ? Nous pensons que l'on ne peut pas légaliser le cannabis seulement parce que le nombre de consommateur est important. De plus cela pourrait apporter une addiction plus forte de la population française à cette substance. D'un point de vue économique, la dépénalisation n'arrêterait pas forcément les marchés parallèles et ces derniers pourraient se tourner vers des drogues plus dures. L'état pourrait donc faire des économies budgétaires dans d'autres domaines qui ne présenteraient pas de risques éthiques ! Toutefois l'utilisation contrôlée du cannabis à des fins uniquement thérapeutiques nous parait possible en France !

Argent et santé, un cocktail dangereux

Depuis toujours, l'argent a été au coeur de la santé publique, par la recherche de nouveaux médicaments et procédés, à sa fabrication. Mais, certaines personnes et entreprise n'hésite pas a gagner plus d'argent contre une chute de la qualité des produits. Vous retrouverez dans cette article, coupé en trois partie, différent points de vue entre argent et santé.

L'industrie pharmaceutique œuvre-t-elle réellement pour des médicaments pour tous ?

L'industrie pharmaceutique est née à la fin du XIXe siècle avec le développement des médicaments de synthèse issus de la chimie moderne qui émerge. Elle est qualifiée comme étant l'une des industries les plus rentables au monde. Sur les dix premiers groupes pharmaceutiques mondiaux classés en 2011 d'après le LEEM (Les Entreprises du Médicament), cinq sont européens comme Novartis et Sanofi-Aventis, les autres sont d'importants groupes américains tel Pfizer et Merck & Co. Ces dix plus gros groupes mondiaux ont réalisé un chiffre d'affaires total de 370 Milliards de dollars en 2011, Des sommes colossales. Peut-on dire qu'ils orientent leurs recherches en fonction des besoins des populations en vue de telles sommes ?

Pourtant plusieurs de leurs actes montrent leur ambition financière. Un français dépense annuellement 550€ en médicaments alors qu'un habitant de pays émergent dépense en moyenne 15€ à l'année. Des budgets considérablement différents, qui peuvent inciter les lobbys à se concentrer sur certains marchés. Sur 1556 nouveaux médicaments autorisés à la commercialisation entre 1975 et 2004, seulement 21 ont été

spécifiquement développés pour les maladies tropicales et la tuberculose. Aujourd'hui plus de trois millions de décès sont encore dus chaque année dans le monde à des maladies évitables par la vaccination.

Cependant, longtemps parents pauvres de la recherche pharmaceutique, les populations des pays du Sud recueillent de plus en plus l'attention des laboratoires. Le groupe Sanofi-Aventis déclare sur son site internet, vouloir contribuer à un monde où personne n'ait à souffrir ou à mourir d'une maladie qui puisse être évitée par la vaccination. Il est l'unique lobby à fournir l'OMS en produits, comme par exemple pour lutter contre la maladie du sommeil. La fondation Drugs for Negleted Diseases Initiative (DfID) créée par Bill Gates, a passé au crible les politiques de vingt laboratoires concernant l'accès aux médicaments pour les pays pauvres. Désormais, ils devront se focaliser sur 103 pays à bas revenus.

L'industrie pharmaceutique se lance aujourd'hui de nouveaux objectifs, comme faciliter l'accès aux médicaments pour tous, car trop de personnes décèdent dans le monde à cause de revenus faibles qui les empêchent de s'offrir des soins.

Le point de vu du journaliste :

Même si l'industrie pharmaceutique de nos jours repose sur des échanges financiers importants, où des milliards d'euros sont en jeu, elle fonde ses recherches sur des secteurs qui lui rapportent de l'argent. Il est difficile de se prononcer sur les véritables intentions de cette industrie, car elle se doit de faire du bénéfice. Puisque la recherche est très couteuse, il faut donc la rembourser et également payer toutes les personnes qui travaillent pour elle. Cependant depuis plusieurs années, de grands groupes ont comme objectifs d'aider les pays pauvres, afin que des maladies qui sont évitées par la vaccination puissent être éradiquées. L'industrie pharmaceutique a donc aussi comme but de produire des médicaments pour soigner les populations. Elle essaye aujourd'hui d'aider au mieux les personnes en manque de soin mais garde toujours une visée financière.

Santé et contrefaçons : attention danger

Le terme contrefaçon désigne la reproduction frauduleuse d'un objet. Lorsqu'il s'agit d'objets du quotidien, les risques de problèmes sont déjà élevés : peinture, composant non-conformes pouvant entrainer des réactions allergiques par exemple.

La mise sur le marché d'un médicament est totalement encadrée et suivie par les autorités sanitaires françaises et européennes. L'AMM (autorisation de mise sur le marché) est un gage de sécurité et de qualité. Le circuit de distribution et le suivi du médicament sont très réglementés et organisés. Les acteurs de chaque élément de la chaîne (fabricants, grossistes, pharmaciens…) sont identifiés. Ils participent à la traçabilité des médicaments distribués. Les français sont habitués à l'achat de médicaments prescrits et remboursés, ce qui limite de fait la tentation de recours à des achats sur Internet (non remboursés).

Malgré ce dispositif, il est toujours possible de se procurer facilement des médicaments sur internet. Les médicaments contre l'obésité et les dysfonctionnements érectiles sont les plus courants. Ces sites internet étant la plupart du temps hébergés à l'étranger, ne peuvent pas être condamnés pénalement et une obligation de fermeture de ces derniers est quasi impossible. La solution pourrait être une censure des sites de ventes des médicaments à une échelle nationale voire internationale. En 2012, Interpol lance une opération mondiale Pangea 5 qui aboutit à la saisie record de 3,75 millions de doses de médicaments contrefaits vendus sur internet, d'une valeur de 8,10 millions d'euros.

Mais ces saisies ne stoppent qu'une infime partie des trafics. Le monde occidental n'est que faiblement touché par ces trafics : moins de 1% des médicaments vendus, contrairement à l'Afrique par exemple. Dans ces pays, les traitements antipaludéens, les médicaments de traitements contre le cancer, les contraceptifs, les trithérapies contre le VIH sont fréquemment contrefaites.

Ces médicaments ne soignent pas le patient, le mettent souvent dans un état de santé encore plus grave. Face à ce problème sanitaire majeur, les pays africains unissent leurs forces. 16 pays africains comme le Sénégal, le Libéria, le Kenya ont lancé l'opération « VICE GRIPS 2 ». Cette opération a permis de saisir 82 millions de doses de médicaments frauduleux, une belle prise pour un début. Des systèmes de distribution de médicament comme celui de la France sont à l'étude mais le manque de moyen empêche une mise en place

dans un délai bref. La pauvreté dans ces pays empêche le citoyen lambda de se fournir en vrais médicaments. Des pseudo-pharmaciens leur vendent alors ces produits contrefait.

Mais d'où viennent ces contrefaçons ? La provenance des médicaments contrefaits est majoritairement chinoise (68 %) mais aussi indienne (28 %). L'inde est par ailleurs le premier producteur de médicaments génériques. Ces médicaments sont pour la plupart fabriqués dans des laboratoires clandestins par des personnes sans formation. Les contrefaçons de médicaments peuvent soit ne pas contenir de principes actifs, soit contenir des molécules dangereuses (puissant laxatif par exemple), voire des poisons comme le cyanure, la mort au rat. Dans ces pays de production, la réglementation sur les médicaments est très infime car il y a une forte présence de la médecine traditionnelle. Ces laboratoires clandestins utilisent ce moyen pour couvrir leur activité.

Pour mieux se vendre ces médicaments sont vendus sous un emballage qui imite un emballage d'une grande marque ou de générique. Sur la photo ci-contre, on peut voir deux contrefaçons en arrière-plan. Ces dernières n'ont pas la même teinte de bleu en haut à droite de l'emballage. Pour lutter contre ces laboratoires clandestins chaque produit de la marque se reconnaît à l'aide d'une puce électronique.

Pour écouler leur marchandise sans se faire repérer, tous ces produits transitent par l'aéroport ou le port de Dubaï et sont redistribués grâce au réseau express et postal nord-américain et européen. Cela complique d'autant plus le travail des enquêteurs pour remonter à la source de ces filières.

La lutte contre la contrefaçon de médicaments est un des grands problèmes du siècle. Dans un monde de plus en plus globalisé ces trafics prospèrent et grandissent d'année en année. Ce marché pèse déjà plusieurs milliards de dollars alors que les contrefaçons ne représentent que 0.3% des médicaments analysés. Mais ces 0.3% permettent de blanchir beaucoup d'argent et ce pourcentage ne cesse d'augmenter.

L'avis du journaliste :

La contrefaçon de médicaments est un fléau mondial qui touche tous les pays du globe. Ce marché dopé par la mondialisation des flux devient de plus en plus important à tel point que l'OMS se préoccupe grandement de ce marché parallèle. Pour lutter efficacement contre tant de machination, il faudrait un meilleur accès aux médicaments dans le monde entier et particulièrement dans les pays en voie de développement. La France pourrait aussi aider de nombreux pays à imiter son système de distribution de médicaments. Une baisse des prix d'exploitation de certains brevets pourrait permettre à un plus grand nombre de personnes d'avoir accès à des médicaments de base.

Améliorer le budget et la santé de la population

A l'heure actuelle, le nombre de médicaments est en forte progression. Mais, certains sont mal heureusement catastrophique pour la santé ou pour le budget des patients.

Tous les ans, l'OMS (Organisme Mondial de la Santé) autorise la vente de nouveaux médicaments sur le secteur Français. Mais, certains ne sont pas tout-à-fait sains pour l'Homme. Le 13/09/2012, les deux professeurs Bernard Dépré (chirurgien) et Philippe Even ont publié le « Guide des 4000 médicaments utiles, inutiles ou dangereux ». Cet ouvrage dénonce les excès des firmes pharmaceutiques sur le lancement de nouveaux médicaments qui sont inutiles voire même néfastes. Selon leur étude, près d'un médicament sur 2 est inutile (soit inefficace) et près de 5% sont potentiellement dangereux à la santé. Ces médicaments, inefficaces, coûtent près de 10 milliards d'euros que l'Etat pourrait totalement investir dans la recherche. Un exemple : les statines (anti-Cholestérol) qui sont consommés par plus de 5 millions de français coûtent à l'Etat près de 2 milliard par ans de remboursement alors qu'ils possèdent de nombreux effets secondaires pour l'homme (problèmes au foie et au muscle…).

Mais, des économies peuvent aussi être faites par la prise de médicaments génériques qui coûtent parfois moitié moins cher que les autres et qui possèdent les mêmes effets. Mais, ces médicaments peuvent aussi être problématique (voir article sur les médicaments génériques.

A l'heure actuelle, la France est le premier consommateur de médicament de l 'Europe avec une consommation deux fois supérieure à celle de l'Allemagne et du Royaume-Uni. Avec ces médicaments , la consommation globale de la France pourrait passer au niveau de nos pays voisins si l'organisme de santé les réprimait. De plus, la majorité des médicaments disponibles en France est produite à l'étranger et c'est plus de 7 millions d'euros qui passent dans les transports des médicaments étrangers. Pourtant, la France est un grand producteur de médicaments mais notre production est à 60% exportée à l'étranger. Ce sont donc des économies de plus de 10 millions d'euros qui pourraient être réalisées si la production française restait sur le marché français.

Ce problème touche aussi bien le consommateur que l'Etat par le biais de la sécurité sociale. Le budget moyen d'un français pour les médicaments est de l'ordre de 550€ par an. Pour la sécurité sociale, c'est près de 5 milliards par an, ce qui cause un déficit de plus en plus grand. Pour l'année 2013, le déficit prévu est de 16 milliards. Il y a donc beaucoup d'effort à faire pour le réduire.

L'avis du journaliste :

Le système de remboursement français de la santé est unique au monde. Il permet de rembourser les plus fragiles. Mais, de nombreuses personnes en abusent et pas seulement les professionnels de la santé comme les laboratoires pharmaceutiques mais aussi bien les patients. C'est donc à l'Etat et au consommateur de compenser les déficits. Il est bien dommage que la population ne puisse pas se soigner correctement juste pour faire des économies.

LES MEDICAMENTS GENERIQUES, UN ENJEU FINANCIER A NE PAS NEGLIGER

Même principe actif, même dosage, même mode d'administration : un médicament générique est un produit identique au médicament d'origine qui lui sert de modèle. Ou plutôt presque identique. Car certains composants dépourvus d'activité thérapeutique, appelés « excipients » et utilisés notamment pour donner sa forme ou son goût au médicament, peuvent varier entre le médicament d'origine et son générique. De façon générale, l'un ou l'autre peut être utilisé indifféremment, avec une efficacité équivalente. C'est pourquoi la loi autorise les pharmaciens à remplacer les médicaments prescrits par leurs équivalents génériques : c'est ce qu'on appelle le droit de substitution. Le principal avantage des génériques est économique : en règle générale, ils sont moins chers que les médicaments de marque et sont donc susceptibles de faire réaliser de

substantielles économies à l'Assurance maladie. Il faut noter que les médicaments génériques sont remboursés au même taux que le médicament original.
Comment les médicaments générique se développent t'ils en France au niveau financier et quel impact ont-ils sur l'économie du pays ?
-Création d'un nouveau médicament : Avant la naissance d'un médicament, il y a une longue période de recherche qui conduit à la découverte d'un nouveau principe actif, c'est-à-dire une nouvelle molécule qui sert à soigner. Le laboratoire à l'initiative de la recherche peut alors breveter cette nouvelle molécule qui est utilisée dans un nouveau médicament d'origine, aussi appelé médicament princeps.
Le lancement du médicament : Comme tout médicament, un médicament générique doit bénéficier d'une Autorisation de Mise sur le Marché (AMM) pour être commercialisé.Le dossier d'AMM pour un médicament générique doit comporter les informations sur la qualité du médicament, la reproductibilité de cette qualité d'un lot de fabrication à l'autre et le maintien de cette qualité sur la durée.
La similarité avec le médicament d'origine, l'efficacité et la sécurité du produit générique doivent aussi être référencées.

DONNÉES D'ENREGISTREMENT EXIGÉES	PRINCEPS	GÉNÉRIQUES
Données administratives (dont les autorisations d'ouverture des sites de fabrication et les certificats BPF)	✕	✕
Résumé des caractéristiques du produit, Notice, Étiquetage	✕	✕
Expertises	✕	✕
Composition de la spécialité / Description du processus de fabrication	✕	✕
Contrôle des matières premières / Contrôle du produit fini	✕	✕
Essais de stabilité	✕	✕
Profil de dissolution (comparer le produit générique au produit de référence)		✕
Documentation pré-clinique / Documentation clinique	✕	
Résultats d'étude de bioéquivalence		✕

Bon respect du traitement = efficacité ! Le médicament, qu'il soit générique ou d'origine, contient des substances actives qui ont des effets sur l'organisme. Comme pour tout médicament, une mauvaise utilisation ou un non respect de la posologie peut être dangereux, provoquer des effets indésirables. De plus un traitement mal suivi peut être inefficace.

	Part des génériques dans le marché remboursable[2]		Part des génériques dans le répertoire[3]	
	En valeur	En volume	En valeur	En volume
1999	1,9 %	3,7 %	20,2 %	27,2 %
2000	2,7 %	5,8 %	21,5 %	31,0 %
2001	3,2 %	6,9 %	23,0 %	33,7 %
2002	4,1 %	8,4 %	29,3 %	40,7 %
2003	5,4 %	11,1 %	40,7 %	52,5 %
2004	6,7 %	13,2 %	45,5 %	57,2 %
2005	8,0 %	15,1 %	47,0 %	59,8 %
2006	8,7%	16,8%	50,6%	61,1%
2007	9,4%	18,2%	61%	68,6%

-La composition des médicaments : Un médicament qu'il soit générique ou d'origine se compose toujours de deux éléments, le principe actif et les excipients. Si la forme, la couleur ou le goût d'un médicament générique peuvent être différents du médicament d'origine, le principe actif et le dosage doivent être identiques, et ceci quel que soit le laboratoire qui le fabrique.
Générique ou d'origine : une même efficacité : Pour obtenir une autorisation de mise sur le marché (AMM), le médicament générique doit répondre aux mêmes exigences d'efficacité, de qualité et de sécurité que le médicament d'origine. Une étude de bioéquivalence est donc obligatoire pour mesurer précisément la quantité et la vitesse de passage du principe actif dans l'organisme. Les deux courbes d'action (celle du médicament d'origine et celle du médicament générique) doivent être comparables. Si c'est le cas, alors la bioéquivalence est démontrée et c'est la preuve scientifique d'une efficacité similaire. La zone de bioéquivalence est comprise entre -20% et +25%, elle n'a pas été choisie au hasard et résulte d'une ligne directrice émise par l'Agence Européenne du Médicament (EMA). Cette zone de bioéquivalence tient compte des différences de métabolisme, d'âge ou de corpulence des individus.

Médicaments d'origine ou génériques : des contrôles identiques à toutes les étapes du développement. Leur évolution sur le marché de 1999 à 2007.

Des contrôles réussis : Un rapport publié le 26 juillet 2006 par l'ANSM (Agence Nationale de Sécurité du Médicament et des produits de santé) portant sur sept années de contrôle et de test en laboratoire sur des médicaments génériques a conclu sur une qualité «globalement satisfaisante des médicaments génériques circulant en France» par les laboratoires génériques. Les médicaments génériques comme tous les médicaments font l'objet en France et en Europe d'inspections et de contrôles approfondis et fréquents. Ainsi, ces 4 dernières années, l'ANSM a vérifié 700 lots de matières premières et 1065 génériques. Chacun des 120 établissements qui, en France, fabriquent les médicaments est inspecté au moins deux fois tous les 5 ans. Des contrôles sont également réalisés à l'étranger, soit directement par l'ANSM, soit par un de ses partenaires européens.
-La vraie différence entre médicaments génériques et d'origine : le prix. Le prix d'un médicament générique est calculé en fonction du prix du médicament d'origine. Lors de leur lancement, les médicaments génériques sont environ 60% moins cher* que les médicaments d'origine. En effet, le médicament générique ne prend en compte que le coût de sa fabrication et non de sa conception.
2 milliards d'euros d'économie par an en France : Les économies réalisées grâce aux médicaments génériques sont désormais d'environ 2 milliards d'euros par an. Depuis l'instauration du droit de substitution en 1999, c'est déjà 10 milliards d'euros d'économie. Cela permet à l'Assurance Maladie de prendre en charge de nouveaux médicaments issus de la recherche, améliorer la prise en charge de certaines maladies et équiper les centres de soins en appareils coûteux.
Le générique en Europe et dans le monde : Les États-Unis, l'Allemagne, la France, la Grande Bretagne, le Canada, l'Italie, l'Espagne et le Japon représentent 84% des ventes mondiales de médicaments génériques. Les Etats-Unis sont le plus grand marché du médicament générique au monde avec 42% des ventes mondiales.
Les médicaments génériques tiennent un rôle majeur dans la maîtrise des dépenses de santé, dans l'équilibre et la survie des modèles de protection sociale. Dans les pays en voie de développement, ils peuvent constituer un enjeu pour l'accès aux soins des populations.

L'avis du journaliste: Les médicaments génériques ont un processus de fabrication bel et bien valide, sain et basé sur ceux de marque. Ces médicaments nous permettent de faire quelques économies, cela dis elles ne sont pas flagrantes non plus. Pourtant ils sont moins acheté, selon moi mieux vaut profiter de ces économies, ces médicaments sont élaborés pour fonctionner et avoir les mêmes effets que ceux de marques. Tout est une question de confiance en cette efficacité. De plus, cela aide l'assurance maladie.

Sport, argent jusqu'où ira la dérive ?

Qu'y a t-il de commun si l'on vous dit Karabatic, Armstrong, Ronaldo, NBA et plus récemment Qatar ? Tout ceci a trait au sport professionnel et plus exactement aux dérives qu'entraînent les énormes enjeux financiers qu'il représente désormais.

Le dopage est une conséquence immédiate de l'importance des échanges financiers sportifs, le dernier exemple en date : l'affaire Armstrong dans le cyclisme, l'un des sports le plus médiatisé à ce sujet mais aussi l'un des plus contrôlés. Mais alors comment celui qui aurait gagné 7 fois le tour de France en se dopant est-il arrivé à contourner la fédération ? A l'origine de tout ça, simplement un système bien rodé qui a pris de l'ampleur lorsque Armstrong a commencé a gagner. En effet le dopage permet la victoire, la victoire amène de l'argent et avec toutes ces sommes amassées par ce fraudeur, il a pu acheter des témoins, des procès, et il

a même tenté de corrompre l'UCI (union cycliste internationale). Tout ce petit jeu a permis à Armstrong de gagner plusieurs millions de dollars par an, assez motivant quand on y pense. Seulement voilà en 2012 son petit jeu a été découvert et l'ancien roi du cyclisme s'est vu retirer ses titres du tour de France de 1999 à 2005 et sa médaille de bronze aux Jeux Olympiques de Sydney en 2000. Il est aussi contraint de rembourser tout ce qu'il a gagné durant toutes ces années aussi bien par les sponsors que par ses multiples victoires. Et voilà comment la quête d'argent a fait plonger une icône du cyclisme et montre aussi la facilité de contournement des contrôles antidopage.

Dans la catégorie des dérives dues à l'argent on peut aussi citer les joueurs de la NBA aux Etats-Unis qui en 2011 ont bloqué pendant plusieurs mois le championnat demandant une hausse des salaires alors que ceux-ci atteignent déjà plusieurs millions de dollars par an ! Mais ce phénomène n'est pas spécifique aux USA, récemment dans le championnat Espagnol de football on a pu suivre les caprices de Ronaldo le joueur du Real de Madrid qui menaçait de quitter son club si son salaire n'était pas augmenté car, malgré ses 34 millions d'euros par an, il était moins bien payé que certains autres joueurs d'Europe. Alors faut-il laisser les joueurs et les agents gouverner les clubs et leurs salaires ou faut-il au contraire réduire ceux-ci quitte à mettre en place des plafonds communs en Europe suivant le sport pratiqué? Solution envisagée par M. Platini président de l'UEFA et elle a déjà été appliquée dans certains petits clubs (AS Saint-Etienne) pour lutter contre le foot business.

Lance Armstrong est devenu la nouvelle icône du dopage international après la découverte de son système...

Mais les salaires exorbitants, et les prix remportés ne sont pas les seules dérives du sport. Il en existe d'autres tels que les paris sportifs qui se développent depuis la fin des années 90 grâce à l'apparition d'Internet qui a entraîné un boom (surtout depuis 2010). On peut dorénavant parier depuis son domicile sur n'importe quel match ou course de tous les sports pratiqués dans le monde. Selon un article de l'ESPN (Entertainment and Sports Programming Network), l'industrie en ligne des paris sportifs a généré une somme estimée à 63 milliards de dollars en 2003.

BetClic un des leaders mondiaux des paris en ligne

A l'instar du dopage, les paris sportifs peuvent fausser les résultats étant donné qu'ils représentent d'énormes investissements d'argent basés sur les résultats des compétitions sportives. Ils sont toutefois interdits aux compétiteurs car ils seraient susceptibles d'influencer le résultat de la compétition sportive dans leur propre intérêt. Mais les paris représentent de tels enjeux que des compétiteurs peuvent être tentés de parier ou faire parier leurs proches. Ainsi, lors du match de handball Montpellier-Cesson, des joueurs de Montpellier (les frères Karabatic) sont accusés d'avoir parié d'énormes sommes sur la défaite de leur équipe car ils savaient qu'elle avait de fortes chances de perdre. Ils ont ainsi pu gagner beaucoup d'argent. Mais ceci n'est qu'un exemple parmi d'autres depuis les deux ans qu'elle existe l'ARJEL (Autorité de régulation des jeux en ligne) a détecté une quarantaine de match frauduleux mais n'a pu poursuivre seulement que quatre de ces affaires en justice.

Mais aujourd'hui il n'existe que peu de moyens pour lutter contre ces paris. Une loi prévoirait d'interdire internet dans les enceintes sportives afin d'empêcher certains paris. Et une coopération internationale est envisagée dans le but de bloquer et de stopper les paris frauduleux.

Mais tous ces bénéfices ne pourraient être permis sans la présence de grands investisseurs financiers tels que le Qatar, émirat de la péninsule arabique qui possède de fortes ressources en énergie (3ème réserve de gaz mondiale) et qui multiplie les investissements sportifs en Europe. A ce jour QSI (Qatar sport investissement) détient plusieurs clubs sportifs tels que Malaga FC, le PSG, le Paris handball et basket-ball, ils sponsorisent le Barcelone FC et le Grand prix de l'Arc de Triomphe. De plus par l'intermédiaire de sa chaîne de télévision le pays rachète les droits TV des plus grands événements sportifs notamment les matchs NBA pour 5 millions d'euros par an.

Le pays développe également ses infrastructures locales avec la construction de l'Aspire Dôme, un complexe sportif immense (le plus grand au monde) composé de stades, de terrains de tennis, de piscines... Le tout climatisé à 24°C alors que la température extérieure avoisine les 50°C ! Une clinique du sport (Aspetar) est également bâtie elle regroupe les meilleurs médecins de chaque spécialité au monde et accueille les plus grands sportifs. Enfin l'émirat a obtenu l'organisation de la coupe du monde de football en 2022.

Cependant toutes ces actions qui permettent une visibilité au Qatar sont-elles véritablement bonnes pour le sport ? Non, dans un premier temps au niveau footballistique l'arrivée du Qatar a aggravé le sport business en pleine période de crise où la majorité des clubs français sont endettés. De nombreux joueurs étrangers sont arrivés avec à la clé des salaires mirobolants mais l'identité du PSG (club de la capitale française !) s'en est perdue ; les jeunes du centre de formation s'exilent et les joueurs français de l'équipe moins bons que leurs néo-coéquipiers partent également. Ainsi l'italien est plus parlé que le français dans le vestiaire (dixit un joueur parisien) à cause d'une majorité de joueurs venus d'Italie à l'intersaison.

Dans le football ou le handball les championnats perdent une certaine attractivité à cause de la domination par ces nouvelles formations ultra-riches. Les victoires parisiennes ne sont plus celles de clubs aux plus grands palmarès français mais un peu celles du Qatar. Enfin les nombreuses infrastructures développées sur le territoire qatari au coût surélevé sont bien loin du développement durable que chaque institution tente plus ou moins de développer. Les stades sont climatisés à 24°C alors que la température extérieure avoisine les 50°C, ceci relève de l'absurde. Surtout quand ces stades sont pour la plupart du temps vides, on peut se poser la question de la rentabilité de telles infrastructures.

Ce qui est encore plus choquant et déstabilisant est le soutien de sportifs aux renommées mondiales comme Zinedine Zidane ou Pep Guardiola qui pour des sommes non communiquées appuient la candidature du Qatar à la coupe du Monde utilisant l'argument que le football est un sport mondialisé pouvant s'effectuer dans n'importe quel pays. Ces sportifs mettent en avant l'image que l'on peut tout acheter avec une carte bancaire sans limite. Ainsi le Qatar s'impose dans le sport, aggrave le sport business, fait perdre l'identité de certains clubs, tue la concurrence et réalise des infrastructures anti-écologiques.

Mais la France veut lutter contre tous ces moyens d'enrichissements permis par le sport et retrouver un sport de valeurs, plutôt qu'un sport pour l'argent, ainsi le gouvernement prévoit la mise en place d'une taxation à 75% sur certains revenus. Mais cela permettra-t-il d'arrêter le sport business ?

Notre avis :

Après tout ce qu'il vient d'être dit, il semble que sport et argent ne font pas bon ménage. Pourtant dans le milieu professionnel, l'un ne va plus sans l'autre.

Pour nous, ceci n'est qu'un système gouverné par une seule règle : c'est à celui qui aura le plus d'argent qui pourra maîtriser ses concurrents et réussir dans sa spécialité

Cependant ce système n'est pas sans conséquence, en effet tout ces échanges financiers entraînent de nombreuses dérives qui bafouent les valeurs sportives prônées dans les petits clubs et que l'on donne aux jeunes joueurs telles que le respect de soi et de l'adversaire, le dépassement de soi l'esprit d'équipe et le goût de l'effort...

Est-ce normal qu'un joueur professionnel gagne presque 10 fois plus qu'un chirurgien ou un pompier qui va risquer et sauver des vies chaque jour alors que celui-ci ne fait que courir après un ballon ?

Il faut qu'aujourd'hui le sport retrouve ces valeurs humaines et non financières comme le disait Pierre De Coubertin : « L'important dans la vie, ce n'est point le triomphe, mais le combat. L'essentiel n'est pas d'avoir vaincu, mais de s'être bien battu. »

Est-ce normal ?

Les impôts : la bête noire des Français ?

Un impôt est un prélèvement obligatoire déterminé sur les ressources ou les biens des personnes physiques ou morales et payé en argent pour subvenir aux dépenses d'intérêt général de l'État ou des collectivités locales. Les impôts perçus par l'État sont de deux catégories : on trouve les impôts directs taxant le capital ou le revenu de façon périodique et les impôts indirects payés par une autre personne que celle qui en supporte le coût. Dans chacune de ces deux catégories on trouve des « sous » impôts. Les impôts sur le revenu font partie de la catégorie des impôts directs. L'impôt sur les sociétés (IS) est aussi un impôt direct. Il est dû par les sociétés de capitaux (type SA société anonyme par exemple), mais aussi par certaines personnes morales (associations, organismes publics, activités industrielles et commerciales) qui exercent sur le territoire français une activité commerciale habituelle. Pour faire simple, c'est un impôt sur le revenu des entreprises.

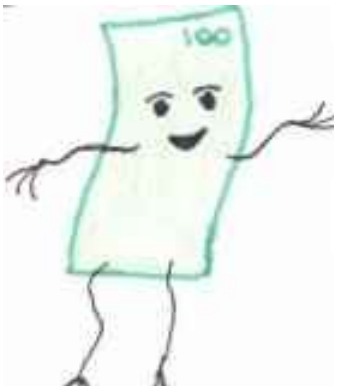

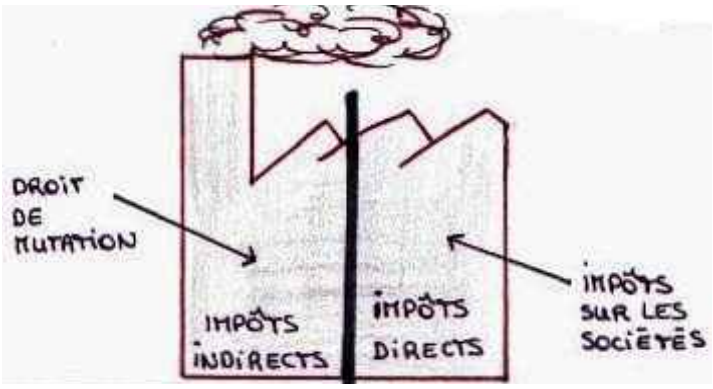

Pour les impôts indirects on peut citer principalement la TVA qui signifie taxe sur la valeur ajoutée. Elle est calculée sur le prix de vente hors taxe de tous les biens et services vendus en France. Elle est supportée par les consommateurs mais est versée par les entreprises à l'État. Ce taux est différent suivant qu'il s'applique aux produits alimentaires, au service des cantines, aux médicaments remboursés ou à la presse.

Au niveau des impôts indirects, des taxes existent, par exemple il y a la taxe d'urbanisme, les droits de mutation, la taxe sur les remontées mécaniques ...

Ces taxes permettent de subventionner la création de crèches, écoles, hôpitaux mais également de payer les professeurs et le personnel soignant dans les centres hospitaliers.

Il existe aussi d'autres impôts dont certains sont perçus au profit des différentes collectivités territoriales et d'autres au profit des communes qui perçoivent par exemple des taxes. On peut en citer quelques unes telles que la taxe d'habitation, la taxe foncière qui financent le budget des communes, des intercommunalités et des départements. Ces contributions permettent la création de salle communale, le ramassage des ordures ménagères ... Cependant, depuis 2011 la région ne reçoit plus cette taxe sur les propriétés bâties qui revient alors aux collectivités locales et servent à financer en partie leur budget. Enfin on trouve d'autres taxes comme la taxe intérieure sur les produits pétroliers de symbole TIPP qui est basée sur la consommation des produits pétroliers destinés à être utilisés en tant que carburant mais aussi en tant que combustible. Bien sûr cette liste n'est pas exhaustive !!

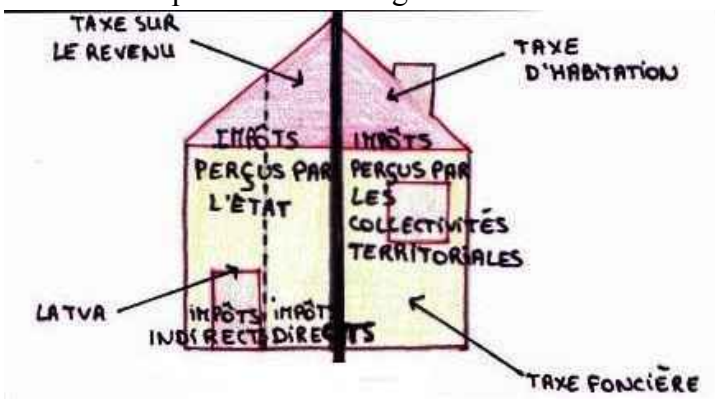

Petit point historique …

Retour il y a plusieurs milliers d'années … Toutes les plus anciennes civilisations comme la Chine, l'Egypte ou la Grèce ont instauré un moyen pour que les citoyens payent des taxes. Celles-ci étaient étudiées pour chaque type de ménage et de bien de l'époque (Moyen Age : les bétails). Les champs fiscaux les plus importants ont alors pu être instaurés : la propriété, les revenus et les échanges commerciaux.

Petit retour au troisième millénaire avant

JC, nous sommes en Mésopotamie, et il faut comptabiliser les récoltes puisque chaque paysan doit en verser une partie à son souverain. C'est alors qu'on crée l'écriture afin de faciliter la tâche.

Dès le Vème siècle, les francs imposent alors aux populations conquises de verser une partie de leurs richesses. La fiscalité a été ensuite instaurée pour que la France devienne une véritable entité. La notion d'impôt sur le territoire fut créée sous le règne de Philippe Le Bel. Les taxes se sont ensuite fractionnées : taxe sur le sel, sur le vin, péages… Afin de subventionner une armée résidente, Charles VII crée l'impôt Etatique permanant avec la taille qu'il impose en 1439.

Au Moyen-âge, les paysans payaient à leur seigneur des impôts en monnaies ou en nature (récoltes). La fiscalité de cet ancien régime est alors composée de 3 catégories d'impôts bien spécifiques qui sont : les Impôts royaux, les impôts seigneuriaux et l'impôt du clergé.

La population croulait sous les taxes directes et indirectes (la taille, le cens, la dîme, la gabelle, les banalités…). Certaines de ces taxes ont été les précurseurs de celles d'aujourd'hui. Après la Révolution, le système fiscal de l'ancien régime évolue. Les taxes restent et deviennent des contributions directes plus ciblées sur le patrimoine de chaque individu, mais cela prive le trésor public d'une source importante de revenu. Le partage plus juste des richesses fut alors pensé par les fondateurs tels que Proudhon, Gambetta puis Clémenceau à la fin du XIXème siècle. Cet impôt se base désormais sur le revenu des individus.

Au XXème siècle la fiscalité est principalement focalisée sur les revenus mais aussi sur les profits. L'impôt sur le revenu naît en 1914 à la veille de la première guerre mondiale ; après 1945, sont apparus les impôts que nous connaissons aujourd'hui. Ils se sont en quelques sortes modernisés et adaptés, tel que nous le montre la création de la TVA, la prise en compte du quotient familial et la création d'autres taxes (habitation, professionnelle). Le but des impôts a évolué considérablement, ils sont depuis classés en trois fonctions. Tout d'abord, cet argent permet de financer l'Etat. Il permet de payer les dépenses du gouvernement mais également de payer les agents élus, les forces militaires, de construire des routes, des ponts, des barrages ; les édifices publics ainsi que de payer le personnel des écoles, de la police, des pompiers, de la justice et de la santé (fonctionnaires nationaux). Puis, en deuxième lieu, les impôts permettent d'aider le pays économiquement notamment en stabilisant la masse monétaire, en soutenant le plein emploi. Et pour finir, la troisième fonction qui est la plus contestée : la redistribution des richesses. Ceci doit permettre de diminuer les inégalités de richesse dans la société, c'est par exemple, le paiement des charges sociales qui permettent de financer la sécurité sociale, les retraites, le chômage etc. … Mais comme dans tout système certaines personnes en abusent de manière extrême. Ceci fausse alors le réel but des impôts.

Les français : réfractaires aux impôts ?

A

près Alain Afflelou, Johnny Hallyday ou encore Jacques BADIN (Carrefour) c'est au tour de Gérard Depardieu de quitter la France pour raison fiscale. On comptait en 2010, 717 départs de redevables à l'ISF, les consultations d'un fiscaliste parisien ont quand à elles été multipliées par 10 entre 2011 et 2012 … A croire que la fiscalité française ne fait pas que des heureux ! En effet, en plus d'un état d'esprit pessimiste (65% selon un sondage IFOP), les français restent récalcitrants face à cette contribution.

Mais pourquoi la population française est-elle globalement réfractaire aux impôts ?

Trois causes se dégagent principalement : l'ignorance des gens face à l'utilité que possède de l'impôt, mais également sa grande complexité et enfin la notion d'égalité et de citoyenneté.

D'après un sondage, seuls 60% des français connaîtraient à peu près l'utilité des impôts. On peut donc penser que la réticence des français peut s'expliquer en partie par cette ignorance … En effet peu de gens connaissent réellement l'histoire des impôts, leur évolution et pourquoi nous en sommes à cette situation aujourd'hui …

Une deuxième cause de la réticence des français reste la complexité de ces impôts ! En

effet on en dénombre environ 214 en France. A cela s'ajoute le grand nombre de niches fiscales, c'est-à-dire une dérogation qui permet de payer moins d'impôts. La France en compte en tout et pour tout 509 ! Parmi les plus connus on peut citer la réduction d'impôts en faveur des économies d'énergie ou l'emploi de salarié à domicile mais aussi la prime pour l'emploi ou le crédit d'impôt à la recherche. Mais ces niches recèlent encore bien des surprises, illustrant une fois de plus leur complexité puisqu'il existe des exonérations particulières à la Corse, aux lauréats des prix Nobel et Goncourt ou encore à la culture truffière. L'ensemble de ces niches représente un manque à gagner pour l'état d'environ 70 milliards d'euros et permettent au contribuable de minimiser ses impôts s'il connaît bien la législation.

C'est d'ailleurs à ce niveau que les problèmes se posent … En effet nombres de français restent indignés face à certaines inégalités fiscales puisqu'une personne ayant les moyens de s'offrir les services d'un fiscaliste pourra bénéficier largement de ces niches ou encore partir à l'étranger. Mais voilà, globalement la population française reste partagée en fonction de ses revenus : il y a ceux qui ont les moyens d'échapper à la fiscalité et ceux qui doivent la subir.

Voyons encore ici la notion d'égalité.

Mais qu'est-ce que l'égalité et aux yeux de qui ? Prenons l'exemple simple d'un smicart ayant 2 enfants, il ne paiera pas d'impôt sur le revenu au vu de sa condition et trouvera le coût de la vie relativement élevé ! Evidemment, les discours spectaculaires de Depardieu et bien d'autres le mettront hors de lui sans parler qu'il trouvera ces cas aberrants et honteux ! Pour rendre le monde plus égal à ses yeux, il faudrait alors taxer ces hauts revenus. Par contre pour une personne gagnant beaucoup d'argent, il n'est pas concevable et surtout juste que certains payent des impôts et d'autres non … Deux questions se posent alors : l'une sur le civisme et l'autre sur le partage puisqu'en parallèle à ce fort taux de mécontentement général, rappelons que, contrairement à certains de nos voisins européens, nous accueillons gratuitement les enfants de 3 ans à l'école ou remboursons un grand nombre de soins. Donc, la population voudrait bénéficier d'avantages sans devoir verser une contribution. Quelle antithèse ! Le système français est basé sur la solidarité chacun doit contribuer et se sentir concerné…

Le problème reste toujours les abus et les nombreuses dérives du système fiscal !

Alors pour éviter, par exemple, les exils fiscaux, et face au scandale qu'ils entrainent pourquoi ne pas prélever l'impôt directement à la source, c'est-à-dire directement sur les salaires comme l'est déjà la CSG (contribution sociale généralisée) et comme le fait déjà la Suisse. Deuxième apport, pour éviter tout abus et pour que tout le monde se sente citoyen et participe au bon fonctionnement du pays, pourquoi ne pas faire payer un impôt (quel qu'il soit) à tout le monde, certes toujours en fonction des revenus mais qui permettrait à l'ensemble de la population de se sentir citoyenne ! Le débat reste ouvert face à ce système fiscal qui tend vers l'équité malgré les nombreuses imperfections…

Le Petit Point d'actu …

Quand la presse cesse de parler du mariage pour tous c'est pour aborder les fraudes fiscales de nos politiciens … En effet les articles vont bon train ces dernières semaines sur l'affaire Cahuzac ! Reprenons l'histoire : Jérôme Cahuzac était depuis l'élection de François Hollande ministre délégué chargé du budget, mais en décembre 2012, il est accusé de fraude fiscale par le site Mediapart. Il aurait placé 15 millions dans la banque suisse UBS. Ce compte aurait ensuite été déplacé chez « Reyl & Cie » avant d'être envoyé à l'abri des regards indiscrets en 2010 à Singapour. Jérôme Cahuzac, après avoir démissionné du gouvernement en mars, a avoué l'existence de tels comptes… Face au mécontentement de la population française, François Hollande a décidé de rendre publics les biens des députés, ministres. Un comportement comme celui de Mr Cahuzac est donc de nature à rendre la population moins civique et beaucoup plus réticente aux impôts. Pourquoi devrais-je participer et payer si ceux qui nous gouvernent et gèrent l'argent fraudent et n'appliquent pas les lois ? Là encore le débat reste ouvert : à voir si ces politiciens sont exemptés ou exemplaires…

Bébé médicament : miracle thérapeutique ou aberration éthique ?

Par Clarysse Dervieux et Marie Chambe

Le terme bioéthique vient du grec « ethikos », la morale et « bio », la vie… Ainsi, la bioéthique désigne les différentes interrogations morales soulevées par des pratiques médicales ou biologiques impliquant des êtres vivants. En effet, les nombreux progrès technologiques ayant été réalisés au cours des dernières années permettent certes de très importantes avancées médicales, mais posent à la fois un certain de nombre de problèmes et suscitent de nombreux débats… un exemple, celui du double diagnostic préimplantatoire, plus connu sous de le nom de « bébé médicament » ou encore de « bébé du double espoir ». Autorisée en France depuis 2004, cette technique médicale récente, bien que peu connue, est actuellement au cœur des débats bioéthiques et suscite de nombreuses interrogations. Un an après la dernière révision des lois de bioéthique en France, il est important de revenir sur cette nouvelle pratique qui offre de nouveaux espoirs thérapeutiques majeurs pour certains malades et leur famille mais qui dans le même temps fait craindre de nombreuses dérives…

Qu'est ce qu'un bébé médicament ?

2005, la petite Jeanne est atteinte d'une maladie rare et d'une extrême gravité : une anémie de Fanconi, maladie qui affecte le fonctionnement de la moelle osseuse. Pour lui assurer la vie, une greffe de moelle ou de sang de cordon ombilical lui est nécessaire, mais les donneurs sont incompatibles. Seul espoir pour ses parents, avoir un nouvel enfant compatible avec Jeanne sur le plan immunologique dans le but de réaliser une future greffe, autrement dit de se lancer dans la conception d'un «bébé médicament ». Cependant, le sang du cordon ombilical n'est pas forcément suffisant, ainsi le « bébé médicament » garde ce statut même lorsqu'il grandit ! La pratique du bébé médicament consiste à un double test génétique effectué sur les embryons obtenus par fécondation « in vitro ». Le premier pour diagnostiquer ceux indemnes de la maladie et le second pour choisir, parmi ces embryons sains, ceux immunologiquement compatibles avec l'enfant malade. Cette seconde étape est appelée « typage tissulaire ». On parle de double diagnostic préimplantatoire.

Seuls les parents d'un enfant atteint d'une maladie « entrainant la mort dès les premières années de la vie, et reconnue incurable au moment du diagnostique » pourront bénéficier de ce traitement de dernier recours.